

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2020**

**2020 DFPE 162** Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subvention (40.000 euros) et signature d'une convention avec l'association « Au temps du jeu » pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et une convention avec l'association « Au temps du Jeu » dont le siège social est situé 8, square Dunois à Paris 13<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, une convention avec l'association « Au temps du Jeu » dont le siège social est situé 8, square Dunois à Paris 13<sup>e</sup> pour la gestion de la ludothèque Denis Garon située à la même adresse.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40.000 € est attribuée à l'association « Au temps du jeu » (197070 – 2020\_10660).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**